

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté n°2025-13 en date du 06 mai 2025, il sera procédé à une enquête publique unique portant sur **la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ex Communauté de Communes Territoire de Grisolles Villebrumier (PLUi12)**.

Cette évolution du document a pour objet unique, la création d'un secteur de taille et de capacité limitées (STECAL) en zone A du PLUi12, afin de permettre le déplacement de l'entreprise Arbeau, distillerie actuellement implantée en centre-ville de la commune de Labastide Saint Pierre.

L'enquête publique se déroulera **du mardi 10 juin 2025 à 9h au lundi 30 juin 2025 à 17h30 inclus, soit pendant 21 jours consécutifs**.
Mme NEBOUT Mélanie a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse.

Les pièces des dossiers et les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire enquêtrice, seront tenus à la disposition du public **au siège de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne (CCGSTG) (120 av. Jean Jaurès – 82370 Labastide St-P.) et dans la mairie concernée (Place de l'Hôtel de Ville, 82370 Labastide St-P.)**, pendant la durée de l'enquête, du mardi 10 juin 2025 à 9h au lundi 30 juin 2025 à 17h30 inclus, aux jours et horaires suivants, sauf fermetures exceptionnelles des services :

- Du lundi au vendredi de 9 h à 12h30 et de 13h30 à 16h30, à la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne ;
- Les lundis de 13h30 à 17h, les mardis, mercredis, jeudis et vendredis 9h à midi et de 13h30 à 17h, les samedis de 9h à midi, à la mairie de Labastide St-Pierre.

La commissaire enquêtrice sera présente pour recevoir les observations écrites ou orales du public, à la mairie de Mas-Grenier (rue de l'Eglise, 82600 MAS GRENIER) aux dates, heures et lieux suivants :

- vendredi 13 juin 2025 de 15h à 18h, au siège de la communauté de communes (120 av. Jean Jaurès – 82370 Labastide St P.)
- mercredi 18 juin 2025 de 15h à 17h, à la mairie de Labastide St-Pierre (place de l'Hôtel de Ville 82370 Labastide St P.)
- lundi 30 juin de 15h30 à 17h, à la mairie de Labastide St-Pierre (place de l'Hôtel de Ville 82370 Labastide St P.).

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers des projets de révision allégée n°1 du PLUi12 et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur les registres ouverts à cet effet au siège de la CCGSTG (120 av. Jean Jaurès - 82370 Labastide St P.) et dans la mairie concernée (Place de l'Hôtel de Ville, 82370 Labastide St-P.) ou les adresser par correspondance à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice au siège de la CCGSTG (CC Grand Sud Tarn-et-Garonne - 120 av. Jean Jaurès - 82370 Labastide St P.).

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées sur le registre dématérialisé via un lien sur le site internet de la Communauté de Communes (www.grandsud82.fr) ou via l'adresse mail dédiée suivante enquete-publique-6101@registre-dematerialise.fr

Les observations et les pièces jointes transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/6101>

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la CCGSTG (www.grandsud82.fr) et consultable à partir d'un poste informatique mis à disposition du public au siège de de la CCGSTG (120 av. Jean Jaurès – 82370 Labastide St P.), aux horaires habituels d'ouverture, sauf fermetures exceptionnelles des services.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du siège de la communauté de communes dès la publication du présent avis.

Le projet d'évolution du PLUi12 a bénéficié d'une dispense d'évaluation environnementale qui sera jointe au dossier d'enquête publique. Les informations relatives à l'environnement se rapportant à ce projet se trouvent dans les dossiers d'analyse au cas par cas qui ont été soumis pour avis à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) d'Occitanie.

À l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par Mme la commissaire enquêtrice qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées sur le dossier soumis à l'enquête. Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice sera adressée à M. le Préfet du Tarn-et-Garonne et à Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse. Une copie sera déposée au siège de la CCGSTG, dans la mairie concernée et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet de la CCGSTG (www.grandsud82.fr).

À l'issue de l'instruction :

- Le conseil communautaire pourra, au vu des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commissaire enquêtrice, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications aux projets de révision allégée n°1 du PLUi12
- Le conseil communautaire approuvera par délibération la révision allégée n°1 du PLUi12

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service urbanisme au siège de la CCGSTG.

La Présidente